

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juin 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 24 mai 2018
- Retient le fournisseur CPE Energie, pour les contrats gaz concernant cinq sites communaux arrivant à leur terme au 30 juin 2018, pour un coût total annuel de 23 072,96 €. Accepte la durée de contractualisation sur 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2018.
- Décide d'interdire la circulation des poids-lourds sur la Rue des Baraques Chardin sur un linéaire de 977 m, ainsi que la traversée du hameau des Baraques Chardin, dans les deux sens.
- Accepte la proposition d'achat de Monsieur Fabrice BORLOT, d'un ensemble immobilier communal de 3 appartements sis 2, rue des Genêts, pour un montant de 30 000 €, après mise en publicité. Dit que l'acquéreur s'engage à garder la locataire actuelle demeurant encore dans cet immeuble, au même loyer, sauf augmentation réglementaire. Dit que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acheteur.
- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et assainissement pour l'année 2017.
- Ne donne pas suite à la demande de subvention par l'école St Joseph de Fougerolles pour un voyage scolaire, avec 5 voix contre, 2 voix pour et 5 abstentions, considérant que l'enveloppe allouée aux subventions à déjà été attribuée et que la priorité est donnée aux associations du village.
- Prend acte de la communication du rapport d'activité du SIED pour l'année 2017.
- Dit qu'un dégrèvement de la part de la collectivité et de Véolia, sera effectué en faveur de M. LECLERC Cédric qui a eu une fuite d'eau dans sa pâture, rue de la Plaine.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 9 juin 2018

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN